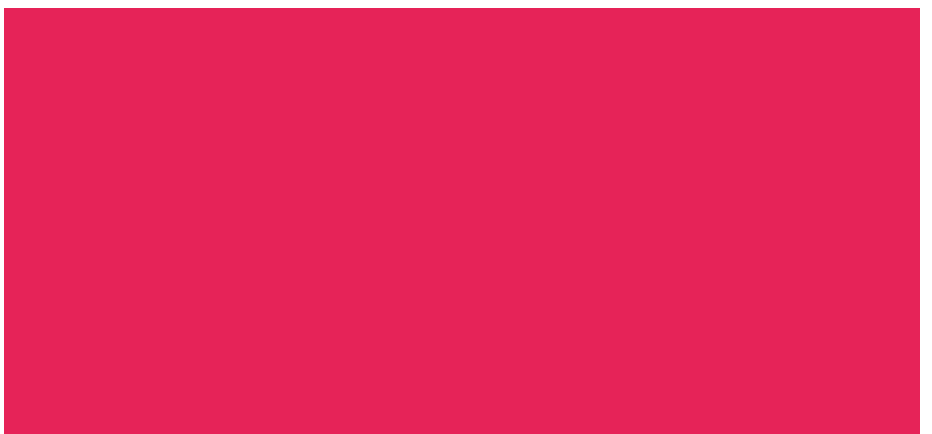




# LIVRET D'ACCUEIL DES PATIENTS VACANCIERS



# NOS ENGAGEMENTS

## ■ La lutte contre la douleur

Les équipes de l'AURA sont attentives au soulagement de la douleur et mettent en œuvre les moyens nécessaires à sa prise en charge. Votre participation est essentielle. Nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider. N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à l'équipe soignante. Le Comité de **L**utte contre la **D**ouleur (**CLUD**) de l'établissement veille et accompagne les équipes dans cette démarche.

## ■ La lutte contre les infections nosocomiales/associées aux soins

L'AURA a mis en place une organisation de prévention et de lutte contre le risque infectieux. Notre engagement est coordonné par le Comité de **L**utte contre les **I**nfections **N**osocomiales (**CLIN**) dont le programme prévoit chaque année la mise en place d'actions de prévention et de surveillance.

Des protocoles d'hygiène sont ainsi élaborés et évalués, des actions d'information et de formation sont régulièrement menées et les moyens nécessaires pour lutter contre le risque infectieux sont mis en place.

C'est dans ce cadre préventif qu'il vous est demandé de **respecter** certaines **mesures d'hygiène indispensables** (lavage des mains, propreté vestimentaire, etc.).

## ■ L'assurance qualité

L'AURA mène un projet qualité visant à assurer la sécurité et la qualité de la prise en charge des personnes dialysées. Le service Qualité coordonne à cet effet des actions d'évaluation et **d'amélioration continue** de la qualité et de la sécurité.

**L'évaluation des pratiques professionnelles**, qui consiste à analyser les pratiques médicales et soignantes en référence aux recommandations en vigueur, fait également partie de notre politique qualité.

**L'AURA Poitou-Charentes** a été **certifiée** avec recommandations, pour une durée de 4 ans en mars 2019 par la **Haute Autorité de Santé (H.A.S.)**.

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle, menée auprès des patients et la synthèse des indicateurs qualité / sécurité de l'établissement sont affichés dans chaque unité.

Enfin, l'ensemble des résultats publics, dont les résultats de certification, sont disponibles sur le site officiel Scope Santé à l'adresse suivante :

# VOS OBLIGATIONS

## ▪ Respect des consignes de sécurité

> Il est **interdit de fumer**, de vapoter et de consommer de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement.

> **En cas d'incendie**, il est important de ne pas paniquer et de rester calme.

La conduite à tenir est rappelée sur les panneaux d'affichage. Veillez à suivre les consignes du personnel formé à ce type d'incident.



## ▪ Respect mutuel et vie en collectivité

La dialyse en antenne amène à côtoyer fréquemment les mêmes personnes, qu'il s'agisse de patients ou de professionnels.

Pour le bien de tous, la courtoisie et le respect mutuel sont indispensables.

Des visites sont autorisées, mais pour ne pas gêner les soins et respecter l'intimité de chacun, il est préférable de les limiter.

Dans tous les cas, tout accès à l'unité de dialyse d'une personne étrangère au service doit recevoir l'approbation de l'infirmière responsable.

L'usage du téléphone portable est toléré mais doit être modéré et discret, afin de respecter la tranquillité et le confort de tous.

## ▪ Respect du règlement intérieur

En respectant le règlement intérieur de l'unité de traitement que vous fréquentez, vous contribuerez à la sécurité et à la qualité des soins dispensés.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Voici quelques règles de fonctionnement communes à l'ensemble des unités de l'AURA Poitou-Charentes

### ⇒ Les collations :

L'établissement n'assure pas de service de restauration, mais une collation vous sera servie durant votre séance. Chaque unité de dialyse dispose de matériels adéquats (micro-ondes, cafetière, réfrigérateur, etc.). Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, apporter vos propres denrées alimentaires que vous pourrez consommer durant votre séance.

### ⇒ Les locaux :

Un vestiaire avec des casiers fermant à clef est mis à votre disposition durant la séance. Nous vous conseillons toutefois de laisser vos objets de valeur à domicile. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de disparition.

Chaque poste de dialyse est équipé d'un téléviseur. Pour le confort de tous, un casque individuel doit être utilisé (à la charge du patient).

### ⇒ Le matériel médical :

Le service technique assure l'entretien préventif et curatif de tout le matériel. Celui-ci est utilisé et entretenu selon les normes en vigueur. Il est important de signaler tout dysfonctionnement constaté pour permettre des corrections dans les meilleurs délais.

### ⇒ La continuité de vos soins :

L'établissement met en place un système d'astreinte 24h/24. Nous vous rappelons qu'en cas **d'urgence vitale**, vous devez **appeler** le SAMU en composant le **15**.

## BÉNÉFICES ET RISQUES DU TRAITEMENT PAR ÉPURATION EXTRA RÉNALE

Le traitement par épuration extra rénale (EER) consiste en un traitement par hémodialyse (HD) ou par dialyse péritonéale (DP).

**C'est un traitement qui s'adresse aux patients qui n'ont plus de fonction rénale (IRC);** la fonction rénale est vitale, nécessaire au maintien de la vie.

Le **bénéfice** principal du traitement par EER est donc de permettre aux patients insuffisants rénaux chroniques de continuer à vivre malgré l'absence de reins fonctionnels.

Le traitement par hémodialyse (HD) ou par dialyse péritonéale (DP) est aujourd'hui codifié par les sociétés savantes, qui ont élaboré des protocoles dits de « dialyse adéquate », validés par l'ensemble des néphrologues.

Leur objectif est également d'assurer une certaine qualité de vie aux patients et d'anticiper au maximum la survenue de complications.

Il s'agit d'un traitement symptomatique qui ne permet pas la guérison de l'insuffisance rénale mais remplace le fonctionnement des reins malades.

Il implique des contraintes liées à l'insuffisance rénale elle-même et à la technique employée (HD ou DP) :

- > Respecter la durée et la fréquence des séances prescrites par le néphrologue.
- > Répondre aux convocations de consultation médicale périodique et/ou aux examens complémentaires prescrits.
- > Suivre les consignes diététiques concernant les apports hydriques, de sel, de potassium, de phosphore, les besoins en protéines et en calories.
- > Appliquer les règles d'hygiène universelle, avoir une hygiène corporelle rigoureuse.

**Les risques** du traitement sont liés :

### ↻ À l'insuffisance rénale chronique :

La détérioration de la fonction rénale est durable même lorsque le traitement par dialyse est instauré, une dépression immunitaire persiste, des médicaments sont souvent nécessaires pour corriger une hypertension artérielle, une anémie, des troubles osseux liés au métabolisme du calcium et du phosphore, une dénutrition.

Les aléas thérapeutiques sont alors identiques à ceux observés dans la population générale qui utilise au long cours ces médicaments.

### ↻ À la technique elle-même d'EER :

#### ⇒ En hémodialyse :

Le traitement est séquentiel, rythmé par les séances d'HD. Entre deux séances, il existe une accumulation d'eau et de toxines dans le sang (liée à l'insuffisance rénale chronique) qui peut avoir des conséquences graves :

- > œdème du poumon si la prise de poids entre deux dialyses est trop importante,
- > hyperkaliémie (accumulation de potassium dans le sang) avec risque de troubles du rythme cardiaque pouvant entraîner la mort.

La réalisation des séances d'HD nécessite un abord vasculaire, en général une fistule artériovoineuse, confectionnée sur un bras, qui nécessite une surveillance et des précautions particulières.

Des risques sont liés à la séance elle-même d'HD :

- > Risques liés à la circulation extracorporelle (coagulation du sang dans le circuit, hématomes, augmentation du temps de compression des points de ponction de la fistule artériovoineuse),
- > Risques liés à la soustraction d'eau et de toxines pendant la séance (chute de la tension artérielle, crampes),
- > Risques infectieux : infection de l'abord vasculaire nécessitant une bonne hygiène générale, infections nosocomiales nécessitant le respect de recommandations (vaccinations, traitement de toutes plaies, escarre...).

⇒ **En dialyse péritonéale :**

La réalisation de la dialyse péritonéale (DP) implique la pose d'un cathéter intra-péritonéal, abouché à la peau, qui nécessite une hygiène rigoureuse.

**En conclusion**, le risque vital et les implications sont également fonction des différentes pathologies qui coexistent avec l'insuffisance rénale chronique (maladies cardio-vasculaires, respiratoires, diabète, obésité, maladies neurologiques, etc.).

Toutefois, l'espérance de vie d'un patient admis en dialyse, avec une « dialyse adéquate », est proche de celle de la population générale du même âge.